

PRIX DU LUXEMBOURG 2014

Dès sa création, le CACLB s'attache à soutenir les jeunes artistes contemporains et organise, en 1986, un concours d'arts plastiques intitulé Salon Estival Virtonnais (S.E.V. 86) qu'il reconduit 3 années plus tard.

Un autre concours voit le jour en 1997. S'adressant aux artistes plasticiens originaires ou domiciliés dans la province et âgés de moins de 35 ans il devient, en 2004, le Prix du Luxembourg, un titre qui le rend plus représentatif des objectifs provinciaux du Centre d'Art.

Véritable tremplin pour la jeune création contemporaine du Luxembourg belge, le Prix du Luxembourg a permis de révéler plusieurs talents qui font aujourd'hui l'objet d'une reconnaissance professionnelle dans le milieu artistique. Parmi les lauréats, des artistes comme Elodie Antoine, Rohan Graeffly, Laurent Antonelli et Gauthier Pierson peuvent être cités.

7 années se sont écoulées depuis le dernier Prix du Luxembourg. Il nous semblait dès lors important de renouer avec cette manifestation favorisant l'émergence de jeunes talents et d'en présenter une nouvelle édition en 2014, à l'occasion des 30 ans du CACLB.

Le concours donnera lieu à une exposition d'ensemble qui sera présentée, pour la première fois, sur le site de Montauban-Buzenol à l'automne 2014. L'exposition clôturera ainsi en toute cohérence cette saison-anniversaire du Centre d'Art Contemporain du Luxembourg belge.

Benoît Piedboeuf,
président



ARTICLE 1

Le Centre d'Art Contemporain du Luxembourg belge, en collaboration avec la Province de Luxembourg, organisent en 2014 un concours intitulé « *Prix du Luxembourg* ». Il s'adresse à tous les artistes âgés de moins de 35 ans au 31 décembre de l'année de remise du Prix, œuvrant dans les domaines du dessin, la peinture, la gravure, la photographie, la vidéo, la sculpture ou l'installation et **ayant une relation avec la province du Luxembourg, soit en y étant né, soit en y étant domicilié depuis au minimum un an.**

ARTICLE 2

Un prix unique d'un montant indivisible de 2500 € sera attribué à un candidat. Le jury se réserve le droit de ne pas l'attribuer ainsi que celui d'accorder d'autres mentions. Le CACLB restera en outre attentif au travail des candidats retenus en vue d'expositions futures.

ARTICLE 3

Le concours se déroulera en 2 phases.

1. Un jury de pré-sélection formé des membres du conseil culturel du CACLB (liste disponible sur demande) étudiera l'ensemble des candidatures numériques reçues et choisira les artistes invités à présenter des œuvres à l'exposition d'ensemble qui aura lieu sur le site de Montauban-Buzenol. Chaque artiste sera averti personnellement des résultats de cette pré-sélection. La liste des candidats non retenus demeurera confidentielle.

2. Les artistes retenus seront invités à participer à l'exposition « *Prix du Luxembourg 2014* » en présentant 3 œuvres au maximum. Le choix du lauréat sera déterminé par un jury professionnel qui procédera à l'examen des œuvres et statuera pour la remise du prix à la majorité simple. En cas de partage, la voix du président sera prépondérante. Les décisions du jury sont souveraines et sans appel. Les résultats seront proclamés lors du vernissage de l'exposition en septembre 2014.

ARTICLE 4

La participation au Prix du Luxembourg 2014 n'est enregistrée que sur réception de la fiche d'inscription ci-annexée dûment remplie, accompagnée d'une photocopie de la carte d'identité (ou un certificat de domiciliation en cas de naissance hors de la province) et d'un dossier constitué d'une documentation aussi complète que possible sur l'œuvre et la carrière de l'artiste. Celui-ci comprendra notamment une notice biographique, des textes, extraits de presse et des photographies d'œuvres récentes accompagnées d'une légende (titre, technique, matériaux, dimensions, date), ceci devant permettre au jury de procéder à la première sélection. Les dossiers seront numérisés et transmis par courriel ou par voie postale sur support cd. La taille des dossiers n'excédera pas 5 Mo.

Les candidatures devront parvenir pour le 15 mai 2014 au Centre d'Art Contemporain du Luxembourg belge.

Par courrier : Rue des Ecoles, 82a – 6740 ETALLE
Par courriel : audrey@caclb.be

ARTICLE 5

Les artistes dont le dossier aura été retenu seront invités à déposer au maximum 3 œuvres aux lieux et dates qui leur seront communiqués. Chaque œuvre sera identifiée par les indications suivantes : nom, prénom, adresse et titre de l'œuvre. Un système d'accrochage ou de présentation doit être prévu pour chaque œuvre. Si l'une des pièces proposées présente des difficultés techniques ou particularités d'installation, l'artiste s'engage à procéder lui-même à l'accrochage et au démontage de l'œuvre aux heures et lieux qui lui seront communiqués. Toute œuvre non retirée à l'échéance des six mois suivant le vernissage de septembre 2014 devient de plein droit la propriété des organisateurs.

ARTICLE 6

Aucun sujet n'est imposé mais le format des œuvres est limité : chaque participant à l'exposition disposera, au maximum, d'un espace de cimaise de 2,50 m de large ou d'un espace au sol d'1m³. Chaque artiste ne peut présenter plus de **trois œuvres**. Celles-ci doivent avoir été **réalisées depuis moins de deux ans**. Il peut s'agir d'œuvres in situ présentées en extérieur. Celles-ci devront toutefois être adaptées aux conditions d'exposition extérieure et pouvoir résister à la durée de présentation de l'exposition.

ARTICLE 7

Le dépôt et la reprise des œuvres se feront aux frais, risques et périls des candidats, qui renoncent à tout recours contre les organisateurs. Ces derniers se chargent d'assurer les œuvres durant le dépôt et l'exposition, à l'exception des œuvres présentées en extérieur qui ne pourront être couvertes par une assurance. L'artiste précisera pour chacune des œuvres la valeur d'assurance et éventuellement le prix de vente.

ARTICLE 8

Le jury sera composé de membres (sous réserve) choisis pour leur compétence dans le domaine des arts plastiques contemporains de la Grande Région : Willy Dory, administrateur délégué du CACLB, Marie-Claire Goosse, fondatrice de la galerie Triangle Bleu à Stavelot, Pierre Mossoux, responsable du Centre Culturel de Marchin, et 3 opérateurs représentant l'Allemagne, la France et le Luxembourg.

ARTICLE 9

Les organisateurs se réservent le droit de reproduire les œuvres sélectionnées dans un catalogue ou à toutes fins utiles pour la promotion du concours.

ARTICLE 10

Par le seul fait de son inscription, l'artiste souscrit intégralement au présent règlement. Les réserves ne sont pas admises. Tout litige sera tranché souverainement par le comité organisateur repris à l'article 1.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès du CACLB :

Tél : 063 22 99 85 – E-mail : audrey@caclb.be

FICHE D'INSCRIPTION

NOM _____ PRÉNOM _____

DATE ET LIEU DE NAISSANCE _____

ADRESSE COMPLÈTE _____

TÉLÉPHONE _____ GSM _____

E-MAIL _____

JE M'INSCRIS AU PRIX DU LUXEMBOURG 2014 ET SOUSCRIS AU RÈGLEMENT.

Fait à _____

Le _____

À renvoyer avant le 15 mai 2014 au

CACLB

Rue des Ecoles, 82a

6740 ETALLE

ou par courriel: audrey@caclb.be